

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch

Délégué aux affaires communales – 24-Septembre 2, 2800 Delémont

**Aux Conseils communaux
de la République et Canton du Jura**

Delémont, le 16 août 2022/jb

Elections communales du 23 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons transmis au Journal officiel la publication relative aux élections communales du 23 octobre 2022.

Nous vous en remettons un exemplaire en annexe en vous invitant à informer vos concitoyennes et concitoyens selon l'usage local. Vous trouverez également le calendrier des échéances électorales.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



Christophe Riat
Délégué aux affaires communales



Julien Buchwalder
Contrôleur d'institutions

Annexes : ment.

Delémont, le 18 août 2022/jb

Élections communales du 23 octobre 2022

En application de l'article 22, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques, RSJU 161.1, les élections communales se dérouleront le dimanche 23 octobre 2023 dans toutes les communes de la République et Canton du Jura.

Conformément à la teneur de l'article 11, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance concernant les élections communales du 4 septembre 1984, RSJU 161.19, le Délégué aux affaires communales est chargé de la publication de celles-ci dans le Journal officiel. Dès lors, le présent avis tient lieu de publication officielle pour toutes les communes.

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Jour du scrutin

- Dimanche 23 octobre 2022

Ouverture des bureaux de vote

Les locaux de vote doivent être ouverts le dimanche de 10 à 12 heures.

Le conseil communal peut en outre fixer l'ouverture dès le vendredi, en conformité avec son règlement sur les élections communales.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Autorités à élire par les urnes

Dans toutes les communes, les organes suivants doivent être élus par les urnes :

- le maire
- le président des assemblées
- le cas échéant, le vice-président des assemblées
- les membres du conseil communal
- les membres du conseil général de : Les Bois, Haute-Sorne et Val Terbi
- les membres du conseil de ville de : Delémont et Porrentruy.

La réglementation communale peut étendre l'élection par les urnes à d'autres autorités ou organes. La présente publication indique de manière détaillée la situation pour chaque commune.

Électeurs

Sont électeurs en matière communale :

- a) les Suisses âgés de 18 ans, domiciliés dans la commune depuis trente jours;
- b) les étrangers âgés de 18 ans, domiciliés en Suisse depuis dix ans, dans le canton depuis un an et dans la commune depuis trente jours.

Les personnes qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude ne sont pas électeurs.

Éligibilité

Sont éligibles :

- a) à toutes les fonctions publiques, les Suisses jouissant du droit de vote dans la commune ainsi que les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques, à l'exception de la fonction de maire pour ces derniers;
- b) aux postes d'employés communaux, toutes les personnes ayant l'exercice des droits civils et politiques;
- c) dans les commissions communales, les Suisses âgés de seize ans au moins et les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques.

Bases légales

- Loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978, RSJU 161.1
- Ordonnance d'exécution de la loi sur les droits politiques du 9 février 1999, RSJU 161.11
- Ordonnance concernant les élections communales du 4 septembre 1984, RSJU 161.19
- Règlement communal d'organisation et d'administration
- Règlement concernant les élections communales

Calendrier des échéances

- dépôt des listes et des actes de candidature :
lundi, 29 août 2022, 12 heures
- retrait de candidatures sur les listes :
vendredi, 2 septembre 2022, 12 heures
- correction des listes et des actes de candidature :
lundi, 5 septembre 2022, 12 heures.

Contenu des listes

Pour les élections selon le système de la représentation proportionnelle :

- nom, prénom, année de naissance et profession des candidats.

Les listes et les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs, domiciliés dans la commune, ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant; pour l'élection des conseils généraux dans les communes des Bois, de Haute-Sorne et de Val Terbi, ce nombre est porté à vingt. Un électeur ne peut apposer sa signature sur plus d'une liste.

Contenu des actes de candidature

Pour les élections selon le système majoritaire à deux tours :

- nom, prénom, année de naissance et profession du ou des candidats.

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Exercice du droit de vote, facilités

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe de vote ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et, en l'absence de texte préimprimé, y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse du bureau électoral apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

La commune peut refuser les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale.

L'enveloppe de vote par correspondance envoyée par la poste doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédent le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale. Le conseil communal fixe le jour et l'heure de la dernière levée de la boîte aux lettres de l'administration communale, au plus tard avant la première ouverture du bureau électoral.

L'enveloppe peut également être remise directement à l'administration communale avant le scrutin durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Lorsque plusieurs scrutins distincts ont lieu à des dates différentes, l'électeur qui vote par correspondance doit utiliser une enveloppe de transmission distincte pour chacun de ces scrutins.

Toutes les enveloppes de vote reçues sont déposées **dans une urne scellée**. Elles sont remises au bureau électoral lors de l'ouverture du scrutin.

Fourniture du matériel de vote

Les communes font parvenir à tous les électeurs, **au plus tôt le lundi 26 septembre mais au plus tard le samedi 1^{er} octobre 2022**, leur carte d'électeur ainsi que les bulletins officiels.

Un duplicata de la carte d'électeur peut être obtenu au plus tard 24 heures avant l'ouverture du scrutin et 48 heures pour les communes avec ouverture du bureau de vote uniquement le dimanche.

Les communes assurent l'impression et la distribution des bulletins officiels.

Scrutins de ballottage

Les éventuels scrutins de ballottage (2^{ème} tour) auront lieu le **dimanche 13 novembre 2022**.

Les actes de candidature devront être déposés jusqu'au **mercredi 26 octobre 2022 à 12 heures**.

Christophe Riat
Délégué aux affaires communales

Julien Buchwalder
Contrôleur d'institutions

District de Delémont	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
BOECOURT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal, 1 ^{er} étage, entrée nord, salle communale	dimanche: 10h00 à 12h00
BOURRIGNON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal Champs de Courceilles 2	dimanche: 10h00 à 12h00
CHATILLON	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Salle communale (salle des assemblée) Route de Courrendlin 3	dimanche: 10h00 à 12h00
COURCHAPOIX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Bâtiment administratif Sous-sol	dimanche: 10h00 à 12h00
COURRENDLIN	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment administratif de Courrendlin, Route de Châtillon 15	dimanche: 10h00 à 12h00
COURROUX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bureau communal, Place des Mouleurs 1, salle le Colliard	dimanche: 10h00 à 12h00
COURTETELLE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal Commission d'école primaire	Aula de l'école primaire, Rue Emile Sanglard 3	dimanche: 10h00 à 12h00
DELEMONT	Maire	Conseil communal Conseil de ville	Hôtel de ville et Collège, Avenue de la Gare 7	vendredi: 17h00 à 19h00 samedi: 10h00 à 12h00 17h00 à 19h00 dimanche: 10h00 à 12h00
DEVELIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment administratif Rue de l'Eglise 8	dimanche: 10h00 à 12h00
EDERSWILER	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Administration communale, Welschmattweg 2	dimanche: 10h00 à 12h00
HAUTE-SORNE	Maire	Conseil communal Conseil général	Bassecourt Administration communale de Haute- Sorne Courfaivre Ecole enfantine Glovelier Hall de l'école primaire Undervelier Ancien bureau communal Soulce Hall de l'école primaire	Bassecourt: samedi: 18h00 à 20h00 dimanche: 10h00 à 12h00 Courfaivre, Glovelier, Undervelier et Soulce: Dimanche 10h00 à 12h00
MERVELIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Salle communale	dimanche: 10h00 à 12h00
METTEMBERT	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Secrétariat communal Rue du Haut-Plateau 1A	dimanche: 10h00 à 12h00
MOVELIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Commission du cercle scolaire	Conseil communal Commission de vérification des comptes	Bureau communal, Route du Câr 6	dimanche: 10h00 à 12h00
PLEIGNE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Administration communale, Rue de la Forge 2	dimanche: 10h00 à 12h00

District de Delémont	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
ROSSEMAISON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal Commission de vérification des comptes Commission d'école primaire	Administration communale Chemin des Tilleuls 1	dimanche: 10h00 à 12h00
SAULCY	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Bâtiment communal (bureau communal) Sur les Cras 5	dimanche: 10h00 à 12h00
SOYHIERES	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Administration communale, Route de France 36	dimanche: 10h00 à 12h00
VAL TERBI	Maire	Conseil communal Conseil général	Corban Complexe scolaire Montsevelier Halle de gymnastique Vermes Halle de gymnastique Vicques Centre communal	dimanche: 10h00 à 12h00

District des Franches-Montagnes	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
LE BEMONT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Ecole primaire du Bémont, salle du rez-de-chaussée	dimanche: 10h00 à 12h00
LES BOIS	Maire	Conseil communal Conseil général	Fondation Gentit	samedi: 11h00 à 12h00 dimanche: 10h00 à 12h00
LES BREULEUX Cercle électoral de la nouvelle entité (un seul cercle)	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	6 conseillers communaux	Les Breuleux Salle de conférence No 1 du bâtiment administratif, Rue des Esserts 2	dimanche: 10h00 à 12h00
LES ENFERS	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Bureau communal, Ecole 8	dimanche: 10h00 à 12h00
LES GENEVEZ	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Salle communale, La Sagne-au-Droz 20	dimanche: 10h00 à 12h00
LAJOUX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Salle du Conseil, Bureau communal	dimanche: 10h00 à 12h00
MONTFAUCON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Salle paroissiale N°2 Rue de la Communance 28	dimanche: 10h00 à 12h00
MURIAUX	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Ecole des Emibois	dimanche: 10h00 à 12h00
LE NOIRMONT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président des assemblées	Conseil communal	Ecole primaire, Rue des Collèges 2, 1 ^{er} étage	dimanche: 10h00 à 12h00
SAIGNELEGIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment Juventuti, Bel-Air 5	dimanche: 10h00 à 12h00
SAINT-BRAIS	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Halle de gymnastique	dimanche: 10h00 à 12h00
SOUBEY	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Bureau communal Les Chancelles 40B	dimanche: 10h00 à 12h00

District de Porrentruy	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
ALLE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Mairie Place de la Gare 1	samedi: 18h00 à 20h00 dimanche: 10h00 à 12h00
LA BAROCHE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Charmoille Ecole de Charmoille	dimanche: 10h00 à 12h00
BASSE-ALLAINE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Courtemaîche Rue de l'Ecole 3	dimanche: 10h00 à 12h00
BEURNEVESIN	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal Route de Réchésy 38	dimanche: 10h00 à 12h00
BONCOURT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Mairie, Route de France 15	dimanche: 10h00 à 12h00
BONFOL	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Petite salle communale, Place Louis-Chevrolet 74	dimanche: 10h00 à 12h00
BURE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bureau communal, mairie	dimanche: 10h00 à 12h00
CLOS DU DOUBS	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	St-Ursanne Rue du Quartier 4	samedi : 11h00 à 12h00 dimanche : 10h00 à 12h00
COEUVÉ	Maire Président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal Milieu du Village 45	dimanche: 10h00 à 12h00
CORNOL	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Salle du conseil communal, Route des Rangiers 5	samedi: 18h30 à 19h30 dimanche: 10h00 à 12h00
COURCHAVON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Secrétariat communal, Route Cantonale 16	dimanche: 10h00 à 12h00
COURGENAY	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Administration communale, Rue Pierre-Péquignat 4	samedi: 11h00 à 12h00 dimanche: 10h00 à 12h00
COURTEDOUX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Halle de gymnastique Rue du Collège 30K	dimanche: 10h00 à 12h00
DAMPHREUX-LUGNEZ Cercle électoral de la nouvelle entité	Maire Président(e) des assemblées		↓	↓
Cercle électoral de Damphreux	2 conseillers communaux		Damphreux Administration communale	dimanche: 10h00 à 12h00
Cercle électoral de Lugnez	2 conseillers communaux		Lugnez Salle de classe, Route Principale 19	dimanche: 10h00 à 12h00
FAHY	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Route de la Halle 79D	dimanche: 10h00 à 12h00
FONTENAI	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal Commission d'école	Bressaucourt Bâtiment d'école Fontenais Halle polyvalente	Bressaucourt samedi: 18h00 à 19h00 Fontenais dimanche: 10h00 à 12h00
GRANDFONTAINE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment scolaire	dimanche: 10h00 à 12h00

District de Porrentruy	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
HAUTE-AJOIE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Chevenez Salle de la Maison des Œuvres Coin des Moulins 58	dimanche : 10h00 à 12h00
PORRENTRUUY	Maire	Conseil communal Conseil de ville	Hôtel de ville / Collège Stockmar / Salle du Séminaire / Hall du Lycée cantonal	Hôtel de Ville samedi : 10h00 à 12h00 Collège Stockmar samedi : 17h00 à 19h00 dimanche : 10h00 à 12h00 Salle du Séminaire dimanche : 10h00 à 12h00 Pour le second tour, la salle du Séminaire sera remplacée par le hall du Lycée cantonal
VENDLINCOURT	Maire Président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment du Collège, Milieu du Village 2, rez-de-chaussée	dimanche : 10h00 à 12h00

Delémont, le 18 août 2022/jb

Christophe Riat
Délégué aux affaires communales

Julien Buchwalder
Contrôleur d'institutions

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES**2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémontt +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch**Elections communales du 23 octobre 2022
Calendrier des échéances**

Loi sur les droits politiques (ci-après LDP : RSJU 161.1)

Lundi 29 août à 12 heures	Echéance du délai de dépôt des listes et actes de candidature. (LDP, article 82a, alinéa 1)
Vendredi 2 septembre à 12 heures	Echéance du délai pour le retrait des candidatures. (LDP, article 82a, alinéa 2)
Lundi 5 septembre à 12 heures	Echéance du délai pour la correction des listes et actes de candidature. (LDP, article 82a, alinéa 3)
Lundi 5 septembre dès 12 heures	Affichage selon l'usage local des candidatures déposées (listes et actes).
Semaine 39 (du lundi 26 septembre au dimanche 2 octobre)	Echéance du délai d'expédition du matériel de vote (au plus tôt le lundi 26 septembre mais au plus tard le samedi 1^{er} octobre 2022). (LDP, article 14, alinéa 1)
Quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin	Echéance du délai pour les demandes de remise de duplicata.
Dimanche 23 octobre à 12 heures	Clôture du scrutin.
Mercredi 26 octobre à 12 heures	Echéance du dépôt des candidatures 2 ^{ème} tour (système majoritaire). (LDP, article 63, alinéa 2)
Jeudi 3 novembre	Echéance du délai de recours contre le scrutin du 23 octobre. (LDP, article 108, alinéa 3)
Lundi 7 novembre	Echéance pour la remise aux électeurs du matériel de vote (dernier délai). (LDP, article 63, alinéa 2)
Dimanche 13 novembre à 12 heures	Clôture du scrutin du 2 ^{ème} tour. (LDP, article 62, alinéa 2, par analogie avec l'élection du Gouvernement)
Mercredi 23 novembre	Echéance du délai de recours contre le scrutin du 2 ^{ème} tour (scrutin du 13 novembre 2022) (LDP, article 108, alinéa 3)

Délégué aux affaires communales
Delémont, le 2 mai 2022/Julien Buchwalder